

Procédure 2023-2024

Voici un petit rappel des différentes procédures pour bénéficier du service de traiteur,

1. Tarif spécial 6,50 \$

Pour bénéficier du tarif de 6,50\$ vous devez passer votre commande et faire le paiement avant la date limite sur le menu. Dans le cas où la commande est passée, mais non payée avant la date limite, le tarif régulier de 6,75\$ sera appliqué.

2. Commande

Il est maintenant possible pour vous de commander pour toute l'année. Le tarif annuel est de 6,00 \$ par jour (180 jours). Veuillez noter que dans ce cas, la seule possibilité de remboursement est en cas de fermeture de l'école. Il est très important de vérifier auprès de votre enfant qu'il aime vraiment tout ce qu'il y a au menu. Dans le cas contraire, vous n'avez qu'à indiquer la lettre de l'option choisie pour remplacer le repas du jour. **Ceci évite que votre enfant soit obligé d'attendre lors du service du repas...**

3. Paiement par virement

Malheureusement, il y a encore beaucoup d'erreurs quant à la façon de compléter la question et la réponse pour le virement... Voici la façon de faire :

Question de sécurité Caroline Lepine Equipage	←
Réponse à la question de sécurité Repas	←

Nom complet de votre enfant, école

Repas

4. Heure ouverture

Veuillez prendre note que je serai disponible pour vous répondre du lundi au vendredi de 5h00 à 19h00 ainsi que le dimanche de 18h00 à 19h30.

J'ai pris connaissance des procédures, je m'engage à les respecter tout au long de l'année

Nom de l'enfant : _____

Groupe : _____

École : _____

Nom parent : _____

Signature : _____ Date : _____